



Du jeudi 1^{er} décembre au jeudi 8 décembre 2022, tous les agents de la fonction publique éliront leurs représentants du personnel.

Voter est un acte majeur de votre vie professionnelle qui vous permettra d'élire ceux qui défendront vos droits et vos intérêts :

- dans les instances de représentation du personnel nationales et locales : comités sociaux d'administration (CSA), CAP, CCP, CCOPA
- dans les négociations : 3 accords sont ainsi été conclus en 2022 au sein de notre pôle ministériel sur le télétravail, le handicap et la lutte contre les discriminations et les haines. D'autres seront engagées à partir de 2023 sur l'action sociale et la protection sociale complémentaire
- dans les concertations menées au quotidien à tous les niveaux avec l'administration employeur

Pour la première fois au sein de notre pôle ministériel, le vote sera électronique. Le 14 novembre, vous recevrez un identifiant et un mot de passe qui vous permettront de vous connecter à un espace de vote où vous pourrez prendre connaissance des listes candidates puis voter.

D'autres messages suivront qui vous informeront sur le rôle des instances élues et sur les modalités pratiques du vote électronique.

Pour en savoir plus sur les élections professionnelles de décembre 2022 : [lien intranet](#) + [lien internet](#)